

Règlement sanitaire COVID-19 SIAL Canada 2022

Le SIAL Canada est soucieux de la santé des participants (exposants, visiteurs et employés) face à la pandémie mondiale du COVID-19. Afin d'assurer la sécurité de tous, merci de trouver ci-dessous les règles qui seront appliquées au SIAL Canada qui aura lieu du 20 au 22 avril 2022 au Palais des congrès de Montréal.

1. Au Palais des congrès de Montréal

- Le port du masque est obligatoire en tout temps et pour tous.
- La distanciation est d'un (1) mètre (3 pi) entre les personnes de bulles différentes.
- Se désinfecter les mains fréquemment.

Pour se tenir informés des règles et mesures sanitaires en vigueur au Palais des Congrès de Montréal : <https://congresmtl.com/covid-19/>

2. Aux entrées du salon et sur les aires d'inscription

- Le port du masque est obligatoire en tout temps et pour tous.
- Se désinfecter les mains à votre arrivée, avant et après avoir touché les surfaces communes (tables, stylos, chaises, etc...).
- Une preuve vaccinale double dose accompagnée d'une preuve d'identité seront demandés pour les exposants et les visiteurs. Des contrôles seront mis en place aux entrées.

3. Dans les allées du salon

Une distanciation de un (1) mètre (3 pi) doit être respectée en tout temps entre les exposants et les visiteurs. Plus de détails, [cliquer ici](#).

Port du badge visible en tout temps pour les exposants et visiteurs. Les badges seront remis en main propre contre une preuve d'identité.

4. Sur chaque stand exposants

4.1 Entre les employés

Les stands sont considérés comme des lieux de travail. Ce sont donc les règles de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) qui s'appliquent en tout temps. Les exposants sont ainsi considérés comme des travailleurs dans leurs fonctions et doivent appliquer les règles de la CNESST concernant le [secteur du commerce de détail et des centres commerciaux](#) :

- o Le port du masque est obligatoire en tout temps.
- o Se désinfecter les mains fréquemment.
- o Respecter une distanciation sociale de **2 mètres (6 pi) dans les kiosques** entre les travailleurs.
- o Si une distanciation de 2 mètres (6 pi) n'est pas possible, une cloison de séparation (plexiglass) doit être installée ou le port d'une visière en plus du masque est préconisé et hautement recommandé dans les zones de fort achalandage comme les caisses pour le paiement d'articles, les kiosques d'informations et d'inscriptions.
- o Toutes personnes avec symptômes ou ayant été en contact avec quelqu'un testé positif ne



**NORTH AMERICA'S
LARGEST FOOD INNOVATION
TRADE SHOW**

**INSPIRE FOOD BUSINESS
L'INSPIRATION ALIMENTAIRE**

**LE PLUS GRAND SALON
DE L'INNOVATION ALIMENTAIRE
EN AMÉRIQUE DU NORD**

PALAIS DES CONGRÈS
MONTRÉAL

devra pas se présenter au salon mais devra s'isoler.

- **Maximum 2 personnes par 100p2 et par jour en même temps sur un kiosque (1 personne pour 50pi2).**
- La mise à jour des règlements de la CNESST en suivant le lien : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/coronavirus-covid-19>

4.2 Distributions d'échantillons

Seule la distribution d'échantillons unitaires pré-emballés est autorisée sur votre stand.

La mise à disposition de produits alimentaires ouverts sur vos comptoirs ou tablettes est interdite (se référer à la section dégustation sur site ci-dessous).

4.3 Dégustations sur site

Les dégustations alimentaires sont très réglementées, la réglementation dépend du format utilisé.

Plusieurs formats :

- Déambulatoire, debout, sur votre stand ou dans les allées: interdit.
- Assis à table (10 personnes maximum par table) : autorisées pour les personnes vaccinées 2 doses (contrôle à l'entrée du salon). Il sera autorisé d'enlever son masque pour manger une fois le visiteur assis.
- Les visiteurs devront être servis à table uniquement (format buffet interdit).
- Chaque exposant devra tenir un registre des personnes ayant participé à une dégustation sur leur stand. Une distanciation minimum d'un (1) mètre entre les tables est requise.

Les zones de dégustations organisateurs (Cheese by SIAL, Inspire Drink, Olive d'Or, La Cuisine, VIP Lounge) seront soumises à la réglementation ci-dessus.

5. Conférences

Le passeport vaccinal est exigé. Un contrôle sera mis en place à l'entrée.

- Aucune limite de participants.
- Aucune distanciation entre les places assises.
- Chaises assignées : le participant doit conserver la même place durant toute l'activité. Il n'est pas nécessaire de numéroter les chaises. Si les participants diffèrent d'une conférence à l'autre, nous devons prévoir un temps de pause pour le temps de désinfection.
- Les participants doivent demeurer assis à leur place et porter le masque en tout temps, sauf pour boire et manger.
- Si la distanciation d'un mètre entre les participants est respectée, le couvre-visage peut être retiré lorsque la personne est assise.

6. Espace VIP

Le passeport vaccinal est exigé.

Une signature de registre sera requise à l'entrée et un maximum de 10 personnes par table autorisé.

Une distanciation minimum d'un (1) mètre entre les tables est requise.

7. Cocktails et formules 5@7

Interdits (voir réglementations dégustations).



8. Visiteurs et exposants hors Canada-Québec

Les personnes qui voyagent au Québec devront présenter une preuve d'identité avec photo et la preuve, fournie par leur pays, ou province canadienne, qu'elles ont reçu deux doses d'un vaccin reconnu parmi les suivants :

- Pfizer
- Moderna
- AstraZeneca
- Johnson & Johnson (ne requiert qu'une seule dose).

Pour rester informés, veuillez consulter les conditions d'entrées au Canada : [CLIQUER ICI](#)

Plus d'informations sur le passeport vaccinal : [CLIQUER ICI](#)

A l'arrivée, et pour rentrer sur le salon, une preuve de vaccination (QR code ou preuve d'une double dose) sera demandée ainsi qu'une pièce d'identité avec photo.

Veuillez noter que les mesures sanitaires en lien avec la pandémie mondiale COVID-19 sont en évolution continue et que celles-ci sont fréquemment modifiées.

9. Informations complémentaires

Voici quelques ressources pour en savoir plus sur les mesures sanitaires en vigueur :

- Tourisme d'affaires Québec | Consignes applicables au passeport vaccinal et rappel des mesures sanitaires :
<https://www.congres.com/upload/2021-2022-covid/t-affaires-tableau-des-mesures-en-vigueur.pdf>
- CQCD | GUIDE des mesures sanitaires dans le commerce de détail :
https://detailquebec.com/wp-content/uploads/2021/02/GUIDE_COVID_V1_2021.pdf
- CNESST | Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le secteur du commerce de détail et des centres commerciaux – COVID-19 :
<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/dc100-2148-3-guide-commerce.pdf>

